

Que faut-il chanter en priorité ?

Julien Courtois
Département Musique du SNPLS

"Les chants n'ont pas tous la même importance ; la Présentation générale du Missel romain (PGMR) établit les classements suivant :

1. Les **dialogues** ("le Seigneur soit avec vous... Élevons notre cœur...") et les **acclamations** (Alléluia, Louange à toi Seigneur Jésus, Amen...) structurent les principaux moments de la messe. Ce sont les premiers actes de chant, car ils font apparaître l'unité de l'assemblée autour du ministre ordonné. Parmi les **acclamations**, celles de la **prière eucharistique** (Sanctus, anamnèse, Amen de la doxologie finale) reviennent à l'assemblée qui est l'acteur principal de la célébration.
2. Les autres chants de 'l'ordinaire' (**Kyrie, Gloire à Dieu, Agneau de Dieu**) sont hérités de la Tradition ; il importe de chanter le texte prévu par le missel. Selon une ancienne tradition, certains textes ont reçu des développements ; ainsi les titres donnés au Christ ont été explicités (par exemple, "Seigneur Jésus, envoyé par le Père..."). **Le psaume**, lorsqu'il est chanté, donne au texte sa dimension lyrique.
3. **Les chants pour l'ouverture, la présentation des dons, la procession de communion et l'hymne après la communion.**
4. On peut également chanter la **profession de foi** (Symbole de Nicée, Symbole des Apôtres, Symbole baptismal), le **refrain de la prière universelle** et le **Notre Père**.

Il ne convient pas de tout chanter. On veillera à l'équilibre et à la dynamique de l'ensemble. Il faut parfois chanter moins pour chanter mieux."(1)

À cela, j'ajouterais qu'il est important de faire en fonction des moyens dont on dispose. Les chants qui reviennent à l'assemblée (en particulier les acclamations et le Gloire à Dieu) doivent pouvoir être repris par tous sur des mélodies qui mettent en valeur le texte. Pour le *Gloire à Dieu* et le *Sanctus*, il est indispensable de conserver le texte prévu par le missel car ils sont parmi les plus anciens de la liturgie et puisent leur source dans la Bible.

Les chants qui ne sont pas rituels (notamment ceux qui accompagnent la procession d'entrée, la procession des dons ou la procession de la communion) une musique instrumentale peut remplacer un chant. On peut aussi chanter un psaume ou lire l'antienne prévue par le missel.

L'essentiel étant toujours de favoriser la participation de l'assemblée, en restant dans la limite de ses moyens, afin de bien chanter ce qui doit l'être, quitte à chanter moins.

"On ne peut rien voir de plus festif et de plus joyeux dans une célébration qu'une assemblée qui, tout entière, exprime sa foi et sa piété par le chant." (2)

1. Chants Notés de l'Assemblée, Paris, AELF - Bayard, 2001, p. 229

2. Instruction Musicam sacram, 5 mars 1967